



Ref : CA2016/66

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2016**

**DÉLIBÉRATION PORTANT ADMISSION EN NON VALEUR D'UNE CRÉANCE  
DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE**

➡ Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 1<sup>er</sup> juillet 2016 réuni sous la présidence de Madame Hélène VELASCO-GRACIET,

*Vu le code de l'éducation, et notamment les articles R.719-52 à R.719-112,  
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable et publique,  
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

➤ *Après en avoir délibéré,*

➡ **DÉCIDE** de l'admission en non valeur d'une créance de 4575 € constatée irrécouvrable suite à une procédure de liquidation judiciaire d'une entreprise devant financer une formation d'un stagiaire de formation continue de l'IUT Bordeaux Montaigne, composante de l'Université (cf. un document joint à la présente délibération).

*Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 1<sup>er</sup> juillet 2016.*

Nombre de membres présents	<b>21</b>
Nombre de membres représentés	<b>15</b>
Nombre d'abstentions	<b>0</b>
Nombre de suffrages exprimés	<b>36</b>
Nombre de votes pour	<b>36</b>
Nombre de votes contre	<b>0</b>

La Présidente,

*Signé*

Hélène VELASCO-GRACIET.

Publié le : 08/07/2016

Transmis au Recteur Chancelier des Universités d'Aquitaine le : 05/07/2016